

**Commune de Rioux-Martin**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE DU 29 septembre 2020**

**À 18 h 30**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

**Présents** : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MAÏS Marie-Claire – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – NAU Étienne – MERCADE Marie-Joëlle – BERNARD Sarah – MILHAC Jean-Philippe, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

**Absents excusés** : MATHIEU Audrey

**Secrétaire de séance** : MERCADE Marie-Joëlle

**Date de la convocation** : 18 septembre 2020

**OBJET** : **Achat de 3 parcelles forestières au lieu-dit « la Rente à Bodet » et transfert de crédits (décision modificative n° 1 du BP 2020)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la proposition de Mme MAÏS Marie-Claire, concernant la vente de ses 3 parcelles forestières au lieu-dit « la Rente à Bodet » :

Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Superficie	Propriétaires
C	168	La Rente à Bodet	3 715 m <sup>2</sup>	Mme MAÏS Marie-Claire
C	931	La Rente à Bodet	955 m <sup>2</sup>	Mme MAÏS Marie-Claire
C	933	La Rente à Bodet	1 320 m <sup>2</sup>	Mme MAÏS Marie-Claire Mme PUERTAS MAÏS Andrée Mme BONNAUDEAU BOYERE Brigitte Mme BONNAUDEAU Béatrice
<b>TOTAL</b>			<b>5 990 m<sup>2</sup></b>	

Il explique que ces 3 parcelles sont idéalement situées pour la commune : en bordure de la route départementale n° 20 et de chaque côté d'une piste de DFCI qui dessert le massif forestier. La parcelle C n° 933, remblayée pour partie, est une aire de stockage pour les matériaux et pour le bois, située au milieu du domaine forestier et à proximité immédiate de la route départementale. Elle pourra être utilisée par les forestiers lors des coupes, pour y stocker le bois.

Monsieur le Maire rappelle que cette proposition a été présentée au Conseil Municipal, lors de la réunion du 23/05/2019. Elle a reçu un accord de principe des conseillers. Suite à quoi, les élus ont décidé qu'une commission communale ira voir sur place les boisements présents sur les 3 parcelles, afin de faire une proposition financière à Mme MAÏS.

La commission communale s'est réunie le vendredi 25 septembre 2020, elle s'est rendue sur place et en accord avec Mme MAÏS, a fait une estimation à 2 200 € l'hectare. Soit la somme de 1 317.80 € pour les 3 parcelles.

Monsieur le Maire explique que cette somme n'a pas été prévue lors du vote du budget primitif 2020. En cas d'accord du Conseil Municipal, pour l'achat de ces 3 parcelles, il faudra effectuer le transfert de crédits suivant (décision modificative n° 1 du BP 2020) :

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	
Article 2117 – terrains, bois et forêts :	+ 1 400 €
Opération 100, aménagement du bourg, phase 2 et 3	
Article 2315 – installation technique matériel :	- 1 400 €

### Résolution :

**Le Conseil Municipal à l'unanimité et après avoir délibéré :**

- **ACCEPTE l'achat des 3 parcelles suivantes :**

Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Superficie	Prix	Propriétaires
C	168	La Rente à Bodet	3 715 m <sup>2</sup>	817,30 €	Mme MAÏS Marie-Claire
C	931	La Rente à Bodet	955 m <sup>2</sup>	210.10 €	Mme MAÏS Marie-Claire
C	933	La Rente à Bodet	1 320 m <sup>2</sup>	290.40 €	Mme MAÏS Marie-Claire Mme PUERTAS MAÏS Andrée Mme BONNAUDEAU BOYERE Brigitte Mme BONNAUDEAU Béatrice
<b>TOTAL</b>			<b>5 990 m<sup>2</sup></b>	<b>1 317.80 €</b>	

**pour la somme totale de 1 317.80 €,**

- **DECIDE de faire appel à Maître DESAUTEL**, notaire à Aubeterre-sur-Dronne, pour la passation des actes, qui seront pris en charge par la commune,
- **AUTORISE la décision modificative n° 1 du budget primitif 2020 comme suit :**

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	
Article 2117 – terrains, bois et forêts :	+ 1 400 €
Opération 100, aménagement du bourg, phase 2 et 3	
Article 2315 – installation technique matériel :	- 1 400 €
- **AUTORISE le Maire à signer l'acte**, ainsi que tous les documents se référants au dossier.

Fait et délibéré à Rioux-Martin  
le 29 septembre 2020

Pour copie conforme  
Le Maire  
Gaël PANNETIER

